



Organiser une manifestation écoresponsable



POURQUOI UNE MANIFESTATION « ÉCORESPONSABLE » ?

L'objectif : Orienter tous les évènements du territoire vers une approche plus respectueuse de l'environnement, quelle que soit leur taille et au-delà de leur importance culturelle, sociale et économique.

Le Grand Chalons est un territoire dynamique et attractif !

- ▲ Si le Festival Chalons dans la Rue attire jusqu'à 200 000 visiteurs, **de nombreux autres évènements** ont lieu **dans les 51 communes de l'Agglomération**.
- ▲ **Plus de 1 000 manifestations et évènements** sont organisés en moyenne chaque **année** sur le territoire du Grand Chalons par divers organismes et associations.

Des chiffres qui manifestent aussi pour l'environnement !

- ▲ En moyenne, une manifestation qui rassemble 1 000 personnes consomme **100 kg de papier** (soient 2 arbres), **30 000 litres d'eau**, **200 kWh d'énergie** (soient 3 ans d'éclairage avec une ampoule économique 15 w) et **500 kg de déchets** (soit environ la production d'un français en un an). (Source : Ademe, 2025).

Ensemble, réduisons aussi l'impact de nos manifestations sur l'environnement !

L'ENGAGEMENT DU GRAND CHALONS POUR VOS ÉVÈNEMENTS

Nous nous engageons à vous accompagner pour réduire l'impact environnemental des évènements dont vous portez l'organisation.

Organiser une manifestation aujourd'hui c'est donc adopter une démarche écoresponsable, mais c'est aussi répondre **à l'attente croissante des participants : de meilleures pratiques écologiques.**

Accompagner la transition écologique en éco-concevant un évènement, c'est renforcer l'attractivité de notre territoire pour continuer à faire rayonner Le Grand Chalons.

Vous trouverez dans ce guide pratique le **mode d'emploi** et tous les conseils, contacts et liens utiles pour devenir des « organisateurs écoresponsables ».

Tous ensemble, participons à la transition écologique du Grand Chalons !

Dominique Juillot, Président du Grand Chalons

Sommaire

▲ PRÉAMBULE ET CONSEILS POUR UNE DÉMARCHE PLUS EFFICACE	4/5
Thème 1 La gestion des déchets, réduire et trier	6
Thème 2 La mobilité, favoriser l'alternative à la voiture individuelle	10
Thème 3 La restauration, locale et responsable	13
Thème 4 L'eau, préserver les ressources	15
Thème 5 L'accessibilité	17
▲ FICHE - LES CONSIGNES DE TRI	

Préambule

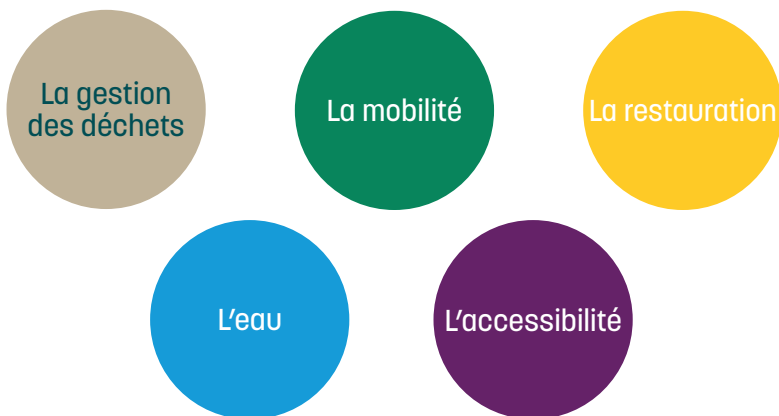
Organiser une **manifestation culturelle** (exposition, concert, festival...), **professionnelle** (congrès, séminaire, convention, conférence...), **commerciale** (salon, foire...), ou **sportive** (compétition, gala...), c'est contribuer au rayonnement du territoire du Grand Chalons, à son développement économique.

**Vous participez à la cohésion entre les Grands Chalonnais.
Merci pour votre mobilisation!**

Mais la nature temporaire des manifestations crée des **impacts sur l'environnement**. Ils **peuvent être atténués** : par exemple, optimiser la consommation de papier, permettre l'accès à tous et réduire les émissions de gaz à effet de serre liées au transport, minimiser la production de déchets.

Éco-concevoir un événement : conseils pour une démarche plus efficace

Devenez incollable sur les **5 leviers** de l'approche environnementale et sociale d'une manifestation :



Ce guide des éco-manifestations vise à vous accompagner au mieux dans votre organisation.

LES FACTEURS CLÉS DE RÉUSSITE :

Appuyez-vous sur la mobilisation de tous !

▲ 1/ Nommez un référent écoresponsable. Son rôle :

- ◆ Prendre connaissance de ce guide !
- ◆ Identifier les personnes à mobiliser en interne à l'organisation.
- ◆ Coordonner les actions à engager.
- ◆ Être l'interlocuteur privilégié des membres de l'organisation et des prestataires extérieurs.
- ◆ Former/informer les intervenants (bénévoles, professionnels...) aux actions écoresponsables (tri des déchets, mobilité...).

▲ 2/ Contactez votre commune

- ◆ Votre commune peut vous aider en vous mettant à disposition du matériel (bacs jaunes et ordures ménagères, barrières Vauban, écocup...) !

▲ 3/ Contactez la Direction Développement Durable du Grand Chalon

- ◆ Pour vous soutenir dans votre démarche d'écoresponsabilité vous pouvez contacter le service Animation de la Direction Développement Durable :

animation.environnement@legrandchalon.fr ou par téléphone au 03 85 43 37 65.

Thème 1 : La gestion des déchets, réduire et trier



RÉDUIRE



RÉEMPLOYER



RECYCLER

QUELLES ACTIONS METTRE EN PLACE ?

A - POUR RÉDUIRE VOS DÉCHETS

- ◆ Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas.
- ◆ Moins il y aura de déchets à traiter, plus la gestion sera facile !



▲ LES BONNES QUESTIONS À SE POSER :

- ◆ Ai-je vraiment besoin de ce produit ?
- ◆ Cet emballage va-t-il servir une ou plusieurs fois ?
- ◆ Existe-t-il une alternative en vrac ?
- ◆ Puis-je louer ?

▲ ACTION 1 : PAS D'EMBALLAGE JETABLE

À stopper

- ◆ Gobelets jetables



- ◆ Petits contenants jetables



- ◆ Vaisselle jetable



À favoriser

- ◆ Gobelets écocup



- ◆ Gros contenants, Pichets à eau



- ◆ Vaisselle lavable (location possible)





▲ ACTION 2 : LIMITEZ LES GOODIES OU UTILISEZ DES GOODIES RESPONSABLES

Les 5 critères :

- ◆ 1. Utile
- ◆ 2. Réutilisable
- ◆ 3. Consommable
- ◆ 4. Local
- ◆ 5. Non énergivore

EXEMPLES :

- ◆ Aliments locaux (fromages, miel, ...),
- ◆ Objets fabriqués localement
- ◆ Plantes, graines...

▲ ACTION 3 : UTILISEZ DES MATÉRIAUX ET/OU DU MATÉRIEL ISSU(S) DU RÉ-EMPLOI POUR CRÉER VOTRE SIGNALÉTIQUE OU SCÉNOGRAPHIE. PENSEZ ÉGALEMENT À DONNER UNE SECONDE VIE À VOS MATÉRIAUX (MOQUETTE, BOIS, ETC.)

Pour vous aider, voici les coordonnées d'associations locales :

- ▲ La matériauthèque - Les Valoristes Bourguignons, Champforgeuil : 03 58 93 48 67
- ▲ Emmaüs, Chalon-sur-Saône : 03 85 41 29 29
- ▲ La Ressourcerie - PEP71, Châtenoy-le-Royal : 03 85 46 94 50

▲ ACTION 4 : CONCEVEZ DES BÂCHES RÉUTILISABLES

Utilisez un **système amovible** pour permettre les changements de date. Si vous deviez les changer, donnez-les à une **société qui les réutilisera ou les transformera**.

▲ ACTION 5 : LIMITEZ LES FLYERS, PUIS SUPPRIMEZ-LES !

Et remplacez-les par des QR codes visibles sur des affiches que vous aurez imprimées en plus petite quantité, et diffusées aux bons endroits (pensez à cibler des lieux appropriés !)



B - POUR TRIER VOS DÉCHETS



▲ ACTION 1 : FAITES LE POINT SUR VOS DÉCHETS

La majorité des déchets d'une manifestation est destinée à des filières de recyclage ou peut être réutilisée, les déchets sont donc valorisables.

Lors d'une manifestation, les déchets sont produits par : les organisateurs (buvette, restauration), le public (emballages, restes de repas, etc...), et les autres intervenants comme les exposants (déchets divers, matériaux, etc...). Identifiez-les en amont de la manifestation pour adapter au mieux vos besoins en termes de contenants pour déchets !

Seules les ordures ménagères ne sont pas recyclables : pensez à développer des filières de tri propres aux déchets générés par votre manifestation (ex : emballages et papiers, métal, bois, huile de friture, biodéchets, liens de cerclage, etc...).

Pour valoriser les déchets issus de chantier de montage/démontage (bois, films plastiques, liens de cerclage, polystyrènes et plaques de plâtre), vous pouvez faire appel à une association « Les Valoristes Bourguignons » ou à une société privée.

Pour aller plus loin, valoriser vos biodéchets :

Les déchets de cuisine peuvent être compostés (*Attention, pas de viande, de poisson et de plat cuisiné dans les composteurs*).

Pour les manifestations de taille importante, faites appel à des prestataires externes pour collecter tous vos biodéchets.

▲ ACTION 2 : APPLIQUEZ LES CONSIGNES DE TRI DU TERRITOIRE

[Voir la Fiche consigne de tri à la fin de ce guide](#)



▲ ACTION 3 : ORGANISEZ DES POINTS DE TRI SUR LE SITE DE L'ÉVÈNEMENT

Avant :

- ◆ 1/ Faites l'état des lieux du matériel déjà présent sur le site : nombre de contenants à disposition du public et des organisateurs, dont les bacs qui seront collectés par le Grand Chalons, leur volume et leur type de flux (emballages, ordures ménagères). Positionnez sur plan les emplacements des points de tri pour le public. Pensez à mettre en place des points réservés aux organisateurs (derrière les buvettes, zones de stockage de bacs à l'extérieur).
- ◆ 2/ Pensez à prévoir des cendriers à disposer aux endroits stratégiques (entrées/sorties, buvettes, vestiaires...) pour limiter les mégots au sol.

Les contenants à déchets :

Plusieurs contenants peuvent être utilisés, en fonction de votre manifestation et de sa taille. Pour que le tri soit respecté, les différents types de flux doivent être accolés.

Le jour J : la signalétique :

Rendez vos points de tri visibles, compréhensibles et attrayants pour le public.



Thème 2: La mobilité, favoriser l'alternative à la voiture individuelle

Pour agir concrètement pour la transition écologique et énergétique du territoire, le Grand Chalonnais développe **des modes de déplacement plus économes en énergie** à travers l'agglomération.

Son ambition: offrir à chacun la liberté de se déplacer tout en limitant son impact sur l'environnement.

Parce que **40% des émissions de gaz à effet de serre du territoire sont liées au transport.**



- ◆ Limiter le nombre de voitures sur site grâce aux mobilités alternatives permet par exemple d'améliorer la sécurité, de fluidifier le trafic.
- ◆ C'est sur le transport que notre marge d'amélioration est la plus grande!

QUELLES ACTIONS METTRE EN PLACE ?

▲ ACTION 1: RÉALISEZ UN PLAN DE DÉPLACEMENT DE L'ÉVÈNEMENT ET COMMUNIQUEZ SUR LES OUTILS À DISPOSITION POUR SE DÉPLACER

Pour un grand rassemblement, il faut **planifier en amont** la circulation, les points de dépôt PMR (Personnes à Mobilité Réduite), les parkings vélos, les points de rassemblement covoiturages, etc.

Les services mobilités du territoire:

◆ Page web Mobilité du Grand Chalonnais:

<https://www.legrandchalonnais.fr/competences/mobilites/>

◆ Réseau Zoom des transports en commun urbains:

[ZOOM - La mobilité du Grand Chalonnais - Zoom \(reseau-zoom.com\)](https://www.reseau-zoom.com/)



▲ ACTION 2 : FAVORISEZ L'ACCÈS AUX CYCLISTES

Proposez de venir à vélos :

Le Grand Chalons propose à ses habitants de plus de 16 ans le service **VéloZoom** : Location de vélos à assistance électrique (VAE) pour les déplacements du quotidien ou occasionnels. Durée minimum 1 mois de location.

[VéloZOOM, mode d'emploi - Zoom \(reseau-zoom.com\)](https://www.reseau-zoom.com)

De nombreux vélocistes proposent la location de vélos pour une courte durée.

Assurez-vous de l'accès à un parking vélos :

Rendez-vous sur la carte interactive en ligne sur le site pour vérifier les lieux et capacité des stationnements permanents et des bornes de recharge pour VAE.

<https://www.legrandchalons.fr/competences/mobilites/>



Si besoin, mettez en place un parking vélos temporaire :



◆ Choisissez un site approprié :

Plat, proche de l'entrée de la manifestation.

Facilement accessible à vélos : à proximité d'une piste cyclable par exemple.

Sécurisez le parking vélos pour le rendre plus attractif :

Si vous souhaitez sécuriser votre parking vélos, prévoyez minimum 2 membres de l'équipe en simultané pour assurer le gardiennage.

Utilisez un système de tickets numérotés pour chaque vélo.

Plusieurs associations ou sociétés proposent un service de parking vélos éphémère, comprenant l'organisation, l'installation et la gestion du parking pendant l'évènement.



Communiquez :

En amont, par les réseaux sociaux.

Sur place, en signalant l'emplacement du parking vélos + panneaux parking vélos.

◆ Mettez en place un affichage balisé aux abords des itinéraires vélos.

▲ ACTION 3 : FAVORISEZ LE COVOITURAGE

◆ Réservez des places de covoiturage en proximité immédiate de l'évènement.

◆ Fléchez l'accès au parking co-voiturage.

◆ Pour mettre en relation vos co-voitureurs, utilisez des QR codes sur vos affiches et les réseaux sociaux.

◆ Des sites internet sont spécialisés dans l'organisation de co-voiturage.

▲ ACTION 4 : VALORISEZ LES PARTICIPANTS !

◆ Offrez un tarif réduit, une boisson gratuite aux covoitureurs ou aux cyclistes par exemple.

Thème 3: La restauration, locale et responsable



L'alimentation durable est un enjeu majeur. Le territoire du Grand Chalon est au cœur de la Bourgogne, lieu connu et reconnu pour sa gastronomie.

▲ CHIFFRES CLÉS (source ADEME, 2018):

◆ **10 Millions de tonnes par an** en France, de pertes et gaspillages alimentaires, soit une valeur commerciale théorique de 16 milliards d'euros et **environ 3% des gaz à effet de serre** de l'activité française.

◆ **Réduire de 30%** l'impact de l'alimentation sur le changement climatique est possible en modifiant ses menus et en améliorant l'équilibre de son alimentation.

Pour aller plus loin:

L'Espace Santé Prévention met à votre disposition des idées recettes pour vos réceptions :

[Buffets santé | alimentation durable](#)

Sur votre manifestation, pensez à différencier :

- ◆ Les repas pour les bénévoles
- ◆ Les repas grand public

QUELLES ACTIONS METTRE EN PLACE ?

▲ ACTION 1: CONSOMMEZ DES ALIMENTS LOCAUX

Pour trouver des producteurs et commerçants proches de chez vous :

◆ [Je veux du local \(jveuxdulocal.fr\)](#)

◆ [Producteurs locaux Bourgogne: Vente directe des producteurs \(acheteralsource.com\)](#)

▲ ACTION 2: PROPOSEZ DES ALIMENTS DE SAISON, FRAIS ET PEU TRANSFORMÉS

Retrouvez les aliments de saison ici:

[Calendrier de saison \(mangerbouger.fr\)](#)



▲ ACTION 3 : PRIVILÉGIEZ LA QUALITÉ À LA QUANTITÉ ET LES PRODUITS LABELLISÉS

Privilégiez la qualité à la quantité, par exemple pour le choix de vos viandes.



Fiez-vous à ces labels, signes de qualité. Ils fonctionnent pour tous les produits alimentaires, le café et le thé.



▲ ACTION 4 : LIMITEZ LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE



- ◆ Calculez la juste quantité.
- ◆ Prévoyez les désistements, environ 20% pour les événements gratuits et 5% pour les événements payants.
- ◆ Proposez des portions plus petites. Par exemple, coupez les pommes en morceaux, les oranges en quartiers.
- ◆ En fin d'évènement, proposez des « Gourmet Bag » en carton aux bénévoles.
- ◆ **L'Épicerie sociale du Grand Chalons** : 30, rue de la Paix, 71100 Chalons-sur-Saône, (www.legrandchalon.fr/equipement/epicerie/)

▲ ACTION 5 : LIMITEZ LES BOISSONS SUCRÉES

Remplacez les boissons sucrées par des boissons moins nuisibles à la santé. Par exemple : proposez des eaux infusées en amont, dans des bouteilles en verre ou bocaux de grande taille. À servir dans des gobelets réutilisables !

- ◆ Faites appel à des producteurs de jus locaux.



QUELLES ACTIONS METTRE EN PLACE ?

Compétent en matière d'approvisionnement en eau potable, le Grand Chalons s'est engagé à assurer aux habitants une eau de qualité.

▲ CHIFFRES CLÉS :

◆ **149 litres**, c'est en moyenne la quantité d'eau potable consommée par un français par jour.

◆ **2/3**, c'est la part du territoire qui connaît au moins une période de restriction d'eau.

A - BOIRE L'EAU DU GRAND CHALON

L'eau du robinet génère **5 à 10 fois moins d'impact** sur l'environnement que l'eau en bouteille ! (source Ademe, 2018)

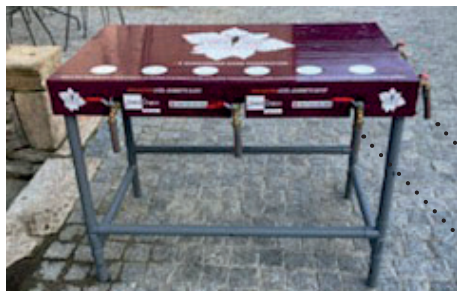
Quel que soit le lieu de la manifestation, supprimez l'usage des bouteilles d'eau.

Point réglementaire : Le décret n°2020-1724 du 28 décembre 2020 oblige les ERP (Etablissements Recevant du Public) de catégorie 1 à 3 à mettre en place des fontaines à eau pour permettre le remplissage de récipients destinés à la consommation. Pour chaque tranche de 300 personnes présentes simultanément, il faut prévoir au moins une fontaine à eau sur le site. Cette action reste importante quel que soit le lieu de la manifestation pour diminuer l'usage des bouteilles d'eau.

Si vous disposez d'un raccord en eau potable :

▲ ACTION 1 : METTEZ EN PLACE DES DISTRIBUTEURS D'EAU

Soyez inventif : installez un démultiplicateur de robinet.



10 sorties d'eau

▲ ACTION 2 : LOUEZ UNE FONTAINE À EAU



Des sociétés privées proposent des locations de fontaines à eau.

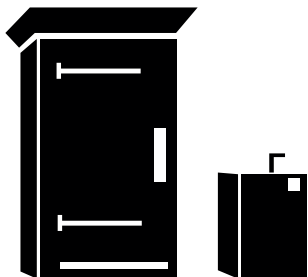
B - LIMITEZ LA POLLUTION DE L'EAU

▲ ACTION 1 : UTILISEZ DES PRODUITS D'ENTRETIEN ÉCO-LABELLISÉS

Fiez-vous à ces labels.



▲ ACTION 2 : OPTEZ POUR LES TOILETTES SÈCHES



Les déchets organiques seront valorisés.

Contactez des entreprises ou des associations spécialisées pour remplacer les traditionnels WC chimiques par des toilettes sèches.

Thème 5: L'accessibilité



Faciliter le quotidien des personnes en situation de handicap est le maître-mot de la politique engagée par le Grand Chalons.

La réglementation a défini des critères clairs concernant l'accessibilité. Vous pouvez utiliser ces critères comme base de mise en place d'initiatives simples, adaptés à tous les types de handicap.

Les différents types de handicap



20 millions de personnes en France sont concernées!



L'agglomération poursuit la mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP), comme de son réseau de transport urbain.

▲ RÉSEAU ZOOM : UN RÉSEAU DE TRANSPORT PUBLIC ACCESSIBLE

▲ **ZOOM** : les arrêts prioritaires du réseau de transport urbain sont accessibles
> 03 85 93 18 80

▲ **ACCÈS ZOOM** : transport pour les personnes en situation de handicap anticipé et PMR (Personnes à Mobilité Réduite) : accessible sous conditions

▲ Plus d'information : reseau-zoom.com/fr

▲ ACTION 1 : CHOISISSEZ UN SITE APPROPRIÉ

La plupart des établissements recevant du public (ERP) du Grand Chalons sont aux normes en vigueur.

▲ ACTION 2 : APPUYEZ-VOUS SUR LES ASSOCIATIONS LOCALES

Si le site choisi n'est pas adapté ou simplement pour tester son accessibilité, prévoyez un temps de visite des lieux avec les associations spécialisées sur ces sujets. L'objectif : améliorer l'accessibilité de votre événement. Organisez une réunion avec l'ensemble des associations pour avoir des avis concordants.

Liste des associations locales :

▲ **Handicaps moteurs** : > APF France handicap : 03 85 97 04 80

▲ **Sourds et malentendants** :

> APLS (Association Promotion Langue des Signes) : 07 49 25 89 71

> Le Grand Chalons via la plateforme ELIOZ : <https://www.legrandchalon.fr/accessibilite/>

▲ **Aveugles et malvoyants** :

> Association Valentin Haüy : 01 44 49 27 27

> Chien Guide d'aveugle 71 : 06 37 96 18 65

▲ **Déficience intellectuelle** :

> L'APAJH (Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés) : 01 44 10 23 40

> L'AMEC (Association Médico Educative Chalonnaise) : communication adaptée à tous (personnes déficientes, étrangers, tout public...) : 03 85 45 92 42

▲ ACTION 3 : PRÉVOYEZ UN PLAN D'ACCESSIBILITÉ



Prévoyez des emplacements : les stationnements PMR (Personnes à Mobilité Réduite) sont obligatoires dans une proposition de 2% minimum du total des places. Leur largeur minimale doit être de 3,30 m.

◆ Vous pouvez également prévoir un dépose-minute à l'entrée du site.

◆ Prévoyez un cheminement praticable pour tous depuis ces places PMR jusqu'à l'entrée du site.

▲ ACTION 4 : ÉTUDIEZ LE CHEMINEMENT



◆ Communiquez sur les itinéraires à privilégier pour accéder au site.

◆ Le site doit être accessible par tous.

◆ Les points d'entrée doivent être larges d'au minimum 1,2 m.



▲ ACTION 5 : PRÉVOYEZ LA SIGNALÉTIQUE ADAPTÉE

Une signalétique universelle existe pour faciliter le repérage aux personnes nécessitant un dispositif particulier : les pictogrammes. Ajoutez-les au texte existant ou remplacez le texte par les pictogrammes.

Communication FALC (Facile à Lire et à Comprendre):



► Retrouvez tous les pictogrammes ici :

<https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/developpement-culture/Culture-et-handicap/Informations-pratiques/Pictogrammes/Pictogrammes>

▲ ACTION 6 : PRÉVOYEZ UNE HAUTEUR DE BAR ADAPTÉE

Pensez aux personnes en fauteuil ou aux enfants : prévoyez un lieu de restauration/ buvette où la hauteur du bar est adaptée.

▲ ACTION 7 : FORMEZ-VOUS AUX PREMIERS SECOURS SPÉCIFIQUES DÉFICIENCES INTELLECTUELLES

L'Espace Santé Prévention du Grand Chalonn propose gratuitement des sessions de formation : 03 85 46 14 57



▲ APPLIQUEZ LES CONSIGNES DE TRI DU TERRITOIRE



EMBALLAGES EN PLASTIQUE, EN MÉTAL ET PETITS ALU

- ◆ En vrac (pas de sac fermé)
- ◆ Emballages vidés



PAPIERS ET CARTONNETTES



ORDURES MÉNAGÈRES

- ◆ Serviettes en papier
- ◆ Mégots
- ◆ Autres, ...



COLONNE À VERRE

- ◆ Pots et bocaux en verre
- ◆ Bouteilles en verre

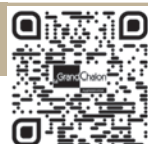


EN DÉCHETTERIE

- ◆ Pour obtenir la liste des déchets acceptés, consulter le guide de déchetterie



Retrouvez la localisation des points d'apports volontaires sur le site :
<https://www.legrandchalon.fr/>





Vous souhaitez plus d'informations ?
Contactez-nous

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
03 85 43 37 65
animation.environnement@legrandchalon.fr
www.legrandchalon.fr

